

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 18 Avril 2019

P.V. N° 33

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : MM. Bernard BIAVA – Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Reports de rencontres

- Traitement des feuilles de match

INFORMATIONS

Catégorie U19

Suite au nombre d'engagements de début de saison, les catégories D1 et D2 ont été modifiés pour la saison 2018 2019, comme le prévoit les règlements. En conséquence la catégorie D1 repassera à 10 clubs pour la saison prochaine

Rappel des modalités d'accession et de descente fin saison 2018 - 2019

D1 1 poule à 10 clubs

D2 1 ou 2 poules suivant les engagements de début de saison

PROMO LIGUE

	Descente de ligue	Montée en ligue	Descente en D2	reste	Montée de D2
1 ^{er} cas	0	1	3	8	2
2 ^{ème} cas	1	1	4	8	2
3 ^{ème} cas	2	1	5	8	2
4 ^{ème} cas	3	1	6	8	2

Création de nouvelles catégories saison 2019 - 2020

Suite aux réformes mis en place par la Direction Nationale des championnats jeunes

La Commission des Activités Sportives jeunes va créer pour la saison 2019-2020

Un championnat U14 avec des poules de 10 équipes (avec 2 phases)

Un championnat U16 avec des poules de 10 équipes

Ces championnats se feront sur candidature des clubs

En cas de plusieurs poules dans la même catégorie les premiers seront départagés comme le prévoit les règlements du District du Var

Ce qui fera en District

- Un championnat U14 possibilité d'intégrer 3 U13 pour 1 montée en 15 Ligue
Saison 2020/ 2021

- Un championnat U15 avec U14 et U15 sans changement

Pour montée en U16 Ligue dès la saison 2019 - 2020

- Un championnat U16 avec U15 et U16 pour 1 montée en 17 Ligue
Saison 2020/ 2021

- Un championnat U17 avec U16 et U17 sans changement

Pour 1 montée en 18 Ligue dès la saison 2019 - 2020

Un championnat U20 avec U18 U19 et U20 sans changement

Descente de Ligue fin de saison 2019 / 2020

Les équipes qui descendent de ligue seront requalifiées :

U14 Ligue en U15 D1

U16 Ligue en U17 D1

U18 Ligue en U20 D1

Descente de Ligue fin de saison 2020 / 2021

Les équipes qui descendent de ligue seront requalifiées :

U14 Ligue en U15 D1

U15 Ligue en U16 D1

U16 Ligue en U17 D1

U17 Ligue en U20 D1

U18 Ligue en U20 D1

CHANGEMENTS D'HORAIRE

EFC FREJUS-ST RAPHAEL Demande d'avancer le match U 17 D 2 Poule B contre CUERS-PIERREFEU DU 25/05/2019 au 18/05/2019 à 14h30 au stade CROIZAT BLANC.

Manque accord du Club adverse.

RAMATUELLE demande d'avancer le match U 19 D 1 contre LA VALETTE 2 du 27/04/2019 au 20/04/2019 à 15 h.

Vu accord écrit des deux Clubs, La Commission dit match à jouer le 20/04/2019.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 19 avril 2019

U15 D2 poule C

LE MUY 2 – FREJUS/ST RAPHAEL 3 du 31 03 2019 (51505.2)

A jouer le 20 avril 2019

U19 D1

STE MAXIME 1 – RACING FC T du 23 03 2019 (51695.2)

U17 D1

STE MAXIME 1 – RACING FC T du 31 03 2019 (50093.2)

A jouer le 21 avril 2019

U15 D2 poule C

PAYS DE FAYENCE 1- ROQUEBRUNE 1 du 24 03 2019 (51502.2)

A jouer le 24 avril 2019

U15 D1

ST MAXIMIN - ST CYR du 10 03 2019 (51113.2)

U15 D2 POULE A

SPORTING TOULON 2 – LA CADIÈRE 1 du 31 03 2019 (51371.2)

A jouer le 28 avril 2019

U19 D2 poule A

ST CYR 1 – PIVOTTE SERINETTE 1 du 03 02 2019 (51740.2)

A jouer le 08 mai 2019

U17 D3 poule C

ST TROPEZ – CANNET DES MAURES du 03 02 2019 (54299.2)

PUGET/ARGENS 2 – SALERNES 1 du 03 02 2019 (54301.2)

U15 D2 POULE B

GONFARON – LA LONDE du 03 02 2019 (51408.2)

U 15 D 3 POULE B

CARQ/LA CRAU – ASPTT HYERES du 06 04 2018 (54510.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Week-end du 13 et 14 Avril 2019

U19 D1

SANARY US 1 / RAMATUELLE

U19 D2 POULE B

LE PRADET / COGOLIN

U17 D1

ST MAXIMIN 1 / SC TOULON 2

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

U19 D2 POULE B

LE LUC / PAYS DE FAYENCE du 13.04.19

Prochaine réunion

Jeudi 25 Avril 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN